— Elle est louable en effet, répliqua le chef de bureau, elle est louable ! Je n'en disconviens pas. Mais le gouvernement français, dans sa sollicitude pour ses administrés, repousse toutefois de tels encriers loin de ses frontières lorsque le plomb en est recouvert d'une petite couche d'argent. Ce métal est dit alors fourré, et nous interdisons aux orfèvres français de fabriquer de tels objets. Il devient évident qu'alors on ne peut accepter ceux qui viennent de l'étranger ; une telle concurrence serait abusive et déloyale.

A ce moment M. Costepierre éternua.

— A vos souhaits, monsieur, dit le chef de bureau, toujours poli.

— Mais, dit M. Costepierre, en reprenant haleine, de quoi se mêle-t-il, le gouvernement ?

— Il protège le public, dit le chef de bureau. Pensez que l'on pourrait tromper celui-ci en lui vendant pour de l'argent pur un vil métal recouvert d'une insignifiante